

Annexe - TARIFS SECTEUR ADOS

Conformément à la délibération n°12 du 6 décembre 2019, les tarifs du secteur ados sont définis comme suit:

Une adhésion de 5€ par mois pour l'année pour les cosnacois et chapellois et 10€ par mois pour les extérieurs.
Les adolescents concernés s'engageront par un contrat d'engagement à suivre le projet jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce contrat sera valable sur toute la durée concernée et l'adhésion mensuelle sera due jusqu'au terme de la période.

Ce dispositif a été instauré afin d'impliquer les jeunes dans la mise en place d'actions leur permettant de récolter des fonds pour mener à bien des projets coûteux. Ils se réunissent selon un calendrier défini par l'animatrice du groupe certains mercredis après-midi, pour des rendez-vous ponctuels pendant les vacances scolaires et lors de manifestations ou ateliers divers.

Pour toutes les activités spécifiques proposées par le centre de loisirs pour lesquelles les jeunes seront consommateurs et non animateurs, et pour les journées ALSH (vacances scolaires) ils seront considérés comme tous les enfants fréquentant l'ALSH et devront donc acquitter le tarif relatif à l'ALSH en fonction du quotient familial.